

On peut trouver des traces de colonialisme sentimental dans certains secteurs de la Chambre—et je ne regarde dans aucune direction en particulier—mais je ne crois pas qu'une pareille attitude domine dans quelque parti que ce soit et je trouve étrange que le ministre défende sa propre attitude conservatrice—j'emploie le mot à bon escient—et temporisatrice à l'égard de questions comportant des changements constitutionnels en invoquant des excuses aussi transparentes.

A mon sens, si importante est cette question que les représentants de tous les partis au sein d'un tel comité voudraient profiter de l'occasion et rendre un service insigne à la Chambre et au Canada. Le comité saurait, j'en suis sûr, rallier l'accord pour certains changements constitutionnels nécessaires. Je pense, par exemple, que l'accord se ferait pour ce qui est de supprimer de la constitution une soixantaine de paragraphes absolument périmés. L'accord se ferait aussi sur le maintien, dans la constitution, des articles relatifs à la sauvegarde des droits humains et particuliers qui sont à la base de notre régime démocratique. Je pense que nous pourrions isoler les problèmes qui sont à la racine de nos divergences; il faudrait sans doute pour cela réexaminer les articles 91 et 92 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, mais pourquoi ne le ferions-nous pas? Ils ne sont pas sacro-saints. Examinons la question.

Je suis certain que les députés pourraient et devraient examiner quelles sont les fonctions vitales du gouvernement dans notre monde moderne et décider de façon rationnelle comment celles-ci pourraient être divisées ou partagées entre les différents niveaux de gouvernement pour le plus grand bien de tous les Canadiens. Ainsi, on agirait dans l'esprit d'un excellent article que l'honorable député de Mont-Royal a publié à ce sujet et dont j'ai déjà parlé. Cet article traitait de fédéralisme, nationalisme et raison. La raison n'est pas associée d'ordinaire aux autres sujets, bien qu'on l'ait fait dans ce cas-ci. Cet article fait partie d'une collection intitulée *L'Avenir du fédéralisme canadien*.

● (9.30 p.m.)

Il est grand temps que les représentants élus des Canadiens aient l'occasion de participer à ces recherches et à ces échanges de vues; ils pourront peut-être découvrir de la sorte certaines des solutions rationnelles qu'exigent les problèmes auxquels le Canada fait face actuellement. Je ne prétends pas, monsieur l'Orateur, que le travail d'un comité parlementaire remplacerait l'étude circonstanciée poursuivie par les très compétentes et très utiles commissions d'enquête qui existent présentement ou qui pourraient être établies dans l'avenir.

Par exemple, la commission royale chargée d'enquêter sur le bilinguisme et le biculturalisme étudie un domaine en un sens beaucoup plus étendu et, en d'autres sens, beaucoup moins vaste que la question des changements constitutionnels destinés à renforcer l'unité canadienne.

Le discours du trône souligne que la modification de la constitution au Canada demeure l'objectif du gouvernement. Nul doute, monsieur l'Orateur, c'est une façon indulgente et délicate d'annoncer le rejet de la formule dite Fulton-Favreau. Les Canadiens sont, avec raison, reconnaissants d'abord envers la population de la Saskatchewan et le gouvernement d'alors puis à la population de la province de Québec d'avoir résisté et empêché l'adoption de cette formule insensée.

Ceux qui ont foi en la démocratie sont heureux de constater que le bon sens du peuple l'emporte parfois sur le jugement défaillant de ses chefs. Il était évidemment absurde de vouloir adopter une procédure d'amendement qui entraverait l'application de la constitution actuelle avant de l'avoir examinée minutieusement au Canada, et la plupart des Canadiens s'en rendent maintenant parfaitement compte. Mais, monsieur l'Orateur, même si les moyens utilisés pour le rapatriement de la constitution canadienne au Canada étaient, disons en termes mitigés, malavisés, je ne vois pas pourquoi il faudrait en abandonner l'objectif.

Lorsque les représentants du peuple canadien, réunis dans cette enceinte, auront examiné avec soin quels changements ils sont prêts à apporter à la constitution, il sera temps d'incorporer à la nouvelle constitution, ainsi révisée, un dispositif approprié et souple visant à modifier le mode de procédure propre à rapatrier la constitution canadienne.

M. Graftey: A cette partie fort intéressante de son discours, le député me permettrait-il de lui poser une question?

M. Brewin: Volontiers.

M. Graftey: Le député, qui fait une proposition très utile visant la création d'un comité parlementaire, songe-t-il que ce comité serait appelé à se réunir n'importe où au pays pour conférer avec des comités provinciaux semblables? Est-ce à cela qu'il songe comme activité d'un semblable comité parlementaire fédéral?

M. Brewin: Je pourrais rendre la politesse à mon honorable ami en lui disant que sa proposition est tout à fait intéressante et que le comité, une fois établi, l'étudierait sûrement. Mais je ne suis pas un fervent des voyages d'un bout à l'autre du pays. J'amènerais peut-être un certain nombre de ces